



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 11

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 19h00

Fin de séance : 21h40

DATE DE CONVOCATION
02/12/2025

AFFICHAGE LE
22/12/25

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 8 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 2 décembre 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Sandrine Boillot, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin.

Excusés : Lucie Jurcevic, Florence Collino, Audrey Tétart.

Absent : Hervé Lacroix.

Pouvoirs : Lucie Jurcevic à Bénédicte Lavier, Audrey Tétard à Gérard Dèque et Florence Collino à Samuel Péridy

Secrétaire : Bénédicte LAVIER

MISE EN PLACE DE SERVITUDES AEP ALLEE DES PERCE-NEIGE

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau réseau d'alimentation en eau potable pour raccorder les habitations situées :

- 1 allée des Perce-Neige - Mme BICHARD Charline et M.GIAMMARCHI Romain - Parcelle AH 261
- 3 allée des Perce-Neige : Mme CAVALLI Laurence et POINSIGNON Jeremy - Parcelle AH 260 et parcelle AH n°259.
- 8 allée des Perce-Neige : Monsieur et Madame CHAUVELIN Yann et Christine - Mme CHAUVELIN Elise - AH 268
- 10 allée des perce neige / 35 Avenue du Bois du Roi AH 269 : M. GRESSET (SCI HUGO) - AH 269

Il y a lieu de mettre en place plusieurs servitudes de tréfonds pour le passage du réseau d'alimentation en eau potable

1/ Une servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées section AH n°259, 261, 260, 268, 269 au profit de la Commune de METABIEF ainsi qu'il résulte du plan ci-annexé

A titre accessoire, la Commune de METABIEF bénéficiera d'un droit de passage sur l'assiette de ladite servitude au plus court et au moins dommageable afin de permettre la pose, la bonne gestion, l'entretien, la réparation et le remplacement éventuel desdits réseaux.

Ladite servitude est constituée à titre gratuit et sera conclue aux charges et conditions prévues en la matière. Elle doit être compatible avec l'affectation

de la parcelle communale dépendant du domaine public. De ce fait, la servitude est constituée de manière précaire et révocable. En cas de révocation unilatérale pour un motif d'intérêt général, il a été convenu avec les propriétaires que cette résiliation ne donnerait lieu à aucune indemnité.

La servitude est évaluée par les parties à 500,00 € pour les besoins de la publicité foncière. Le fonds dominant est le domaine public communal et le fonds servant les parcelles cadastrées section AH n°259, 261, 260, 268 et n°269.

2/ Une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée section AH n°269 au profit de la parcelle cadastrée section AH n°268.

A titre accessoire, le propriétaire du fonds servant bénéficiera d'un droit de passage sur l'assiette de ladite servitude au plus court et au moins dommageable afin de permettre la pose, la bonne gestion, l'entretien, la réparation et le remplacement éventuel desdits réseaux.

Ladite servitude est constituée à titre gratuit, réel et perpétuel et est évaluée par les parties à 500,00 € pour les besoins de la publicité foncière. Le fonds dominant est la parcelle cadastrée section AH n°268 et le fonds servant la parcelle cadastrée section AH n°269.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le plan ci-annexé précisant l'assiette des servitudes,***
- de constituer la servitude de tréfonds sur les parcelles cadastrées section AH n°259, 261, 260, 268, 269***
- de constituer la servitude de tréfonds sur la parcelle AH n°269***
- Précise que les frais de constitution de ces servitudes seront à la charge de la Commune de Métabief,***
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant lesdites servitudes.***

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,
Le Maire,
Gérard DEQUE

